



saisie sur A.A.H. pour remboursement trop perçu R.S.A.

Par **chrisyoung**, le **27/02/2019** à **05:30**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je me trouve dans une situation très précaire et j'aimerais profiter de vos connaissances pour m'aider à m'éclairer un peu.

Suite à un déménagement, la C.A.F demande un remboursement de trop perçu R.S.A. à la personne avec qui je vie, après lui avoir supprimé ces droits, cependant, afin de pouvoir rembourser ce "trop perçu", la C.A.F a décidé d'effectuer des retenues sur mon Allocation Adulte Handicapé. Cette première "retenue" a été effectuée le 24 Septembre 2018 et concernait la période de Septembre 2016 à Août 2018 et s'élève à un montant de 2578 euros, puis la C.A.F a mis en place un plan personnalisé avec un montant mensuel retenu de 48 euro.

Seulement voilà, après m'avoir demandé un document, qui soit-disant leur manquait, et n'avoir rien perçu de mon A.A.H. depuis le début de l'année, j'ai eue la mauvaise surprise de m'apercevoir pas plus tard qu'hier, qu'après avoir mis près de 3 semaines pour traiter mon dossier, le versement de mon A.A.H. de ces deux derniers mois, c'est à dire 274,20 euro soit 2 x 137,10 euros ne me serait pas versé mais "retenu" une nouvelle fois, toujours dans le cadre du remboursement du trop perçu du R.S.A.

J'aurais donc savoir, dans un premier temps, si il est normal qu'ils me ponctionnent, voire me supprime mon A.A.H. pour le motif du remboursement de la dette R.S.A. de cette personne, ayant lu que l'A.A.H. était incessible et insaisissable, mais également si il était normal qu'il me fasse une retenue totale de cette aide sachant que, dorénavant, le seul revenu que nous percevions est ma retraite pour invalidité d'à peine 600 euro/mois.

Espérant avoir été assez compréhensif dans mes propos et que vous pourrez m'aiguiller sur la question,

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **youris**, le **27/02/2019** à **09:59**

bonjour,

si vous avez des dettes envers la CAF, celle-ci sous certaines conditions, peut faire des retenues sur des prestations futures, ce n'est pas exactement une saisie, mais une compensation, vous devez de l'argent à la CAF, celle-ci le retient sur les prestations à venir.

je suppose que vous êtes déclaré en couple auprès de la CAF.

je vous conseille de saisir le médiateur de la CAF.

salutations